



LES 32

CHU

DE FRANCE

**CARRIÈRE
& EMPLOIS**

9 raisons

de nous

rejoindre !

9 bonnes raisons de nous rejoindre !

1

S'engager pour le premier employeur de la santé en France !

Les **32 CHU** de France emploient plus de **350 000 personnes**.

Cela représente plus d'un quart des professionnels du secteur hospitalier en France et l'équivalent de la population de la 5^e ville de France.

À eux seuls, les CHU représentent 40 % de l'offre de soins publique en France.

2

Être acteur de l'innovation et de l'excellence scientifique

En faisant le choix des CHU, j'exerce mon métier dans des hôpitaux :

- qui **délivrent des soins d'un très haut niveau de qualité** : les CHU sont reconnus aux niveaux national et international pour la qualité des soins et bénéficient d'un haut niveau de certification ;
- **à la pointe de la recherche et de l'innovation** en santé : en tant que soignant, je pourrai participer à des projets de recherche clinique et même faire de la recherche paramédicale ;
- qui **enseignent et qui forment les professionnels** de santé de demain : les CHU assurent la formation de 90 % des étudiants en santé.

N'attendez plus, rejoignez l'aventure

3

Exercer mon métier dans un environnement à la pointe du progrès

- J'ai accès à **toutes les spécialités médicales et chirurgicales** les plus pointues, dont certaines n'existent que dans les CHU.
- J'ai accès à **des plateaux techniques et équipements de très haut niveau**
- Je me forme dans **des établissements porteurs d'innovation** pédagogique (centres de simulation en santé, réalité virtuelle...).
- Je peux participer activement à **des projets innovants** d'amélioration des organisations, des parcours patients et de la qualité et de la sécurité des soins.

dans l'un des 32 CHU de France !

9 bonnes raisons de nous rejoindre !

4

Rejoindre le service public, un engagement humain au service de tous !

Dans les CHU, **tous les patients sont pris en charge**. Nous sommes unis par les valeurs du service public, ce qui veut dire que personne n'est laissé à la porte de l'hôpital parce qu'il n'a pas la bonne couverture sociale, parce que sa pathologie est trop lourde ou qu'elle coûte « trop cher »...

Notre engagement : offrir à chacun, quelle que soit sa situation, les soins de qualité dont il a besoin !

5

Des salaires revalorisés et une progression salariale régulière tout au long de la carrière

Depuis le Ségur de la santé, je peux bénéficier des salaires revalorisés de la fonction publique hospitalière. En fonction de mon ancienneté, mon salaire de base évolue :

ESTIMATION SALAIRES NET MENSUEL	EN DÉBUT DE CARRIÈRE	APRÈS 2 ANS	APRÈS 5 ANS	APRÈS 10 ANS	EN FIN DE CARRIÈRE
Infirmier SG	1858 €	1965 €	2098 €	2286 €	3060 €
IADE	2110 €	2214 €	2319 €	2531 €	3297 €
IBODE	2041 €	2126 €	2231 €	2514 €	3280 €
PUER	1988 €	2073 €	2178 €	2464 €	3230 €
Cadre de santé ISG	2235 €	2335 €	2582 €	2794 €	3374 €

Ces données sont à titres indicatifs à la date du 1^{er} avril 2022

N'attendez plus, rejoignez l'aventure

6

**Toutes les spécialités
médicales
et chirurgicales
accessibles dans
un seul établissement**

Dans les CHU, **je ne risque pas de me lasser** et je peux **facilement changer de service** ! Dans un même hôpital, je peux par exemple passer d'un bloc opératoire à un service de réanimation, d'un service de médecine à un service de SSR, d'un service d'urgence à un service de psychiatrie, d'un service de médecine nucléaire à un service de radiothérapie...

Les possibilités sont infinies et les CHU favorisent la mobilité interne pour offrir à leurs personnels des parcours riches et stimulants !

S
ariale
de ma carrière !

Il n'y a pas que le salaire à l'embauche

- Lorsque je rejoins la fonction publique, **mon salaire progresse régulièrement** avec le temps au cours de la carrière. Je n'ai pas besoin de négocier mes augmentations !
- En fonction de mon service d'affectation, mon salaire de base peut être assorti de **revenus complémentaires** (primes et indemnités spécifiques, astreintes...).

dans l'un des 32 CHU de France !

9 bonnes raisons de nous rejoindre !

7

Des parcours de Carrière et d'évolution professionnelle uniques et entièrement financés par mon établissement !

La promotion professionnelle

Je peux être accompagné(e) et financé(e) par le CHU pour évoluer vers de nouvelles responsabilités, en fonction de ce qui m'intéresse :

- **devenir manager :**
cadre de santé, cadre supérieur de santé et même directeur ;
- **devenir spécialiste :** infirmier anesthésiste (IADE), infirmier de bloc opératoire (IBODE), infirmier puériculteur (PUER) ou même masseur-kinésithérapeute ;
- **exercer un nouveau métier :**
je peux devenir infirmier de pratique avancée (IPA).

Me former et développer une expertise

Je peux accéder à des formations diplômantes (DU, licence, master...) pour développer mes compétences et mon expertise, et devenir moi-même expert, référent, formateur, tuteur...
Je peux participer à l'enseignement et à la recherche !

N'attendez plus, rejoignez l'aventure

8

La possibilité de mener mes projets personnels tout en gardant un filet de sécurité

- **Être mobile géographiquement :** je peux changer facilement d'établissement dans tous les hôpitaux publics de France, tout en gardant mon statut, mon grade et mon salaire.
- **Réaliser mes projets personnels :** envie de prendre une ou plusieurs années sabbatiques pour partir en mission humanitaire, faire le tour du monde, créer mon entreprise ou mener tout autre projet personnel ? J'ai la possibilité de me mettre en « disponibilité » avec la garantie d'être réintégré(e) dans mon établissement à mon retour !
- **Être accompagné(e) dans ma reconversion professionnelle :** je peux bénéficier d'un accompagnement de mon projet de reconversion. Je peux être accompagné(e) et financé(e) par mon établissement vers un autre métier à l'intérieur ou à l'extérieur de l'hôpital !

9

Accéder à un comité d'entreprise offrant des prestations diverses !

- Tous les CHU proposent des **crèches et des modes de garde** d'enfants à tarif préférentiel.
- Les personnels des CHU peuvent bénéficier d'une **offre de loisirs à prix réduits** (vacances, sport, culture, billetterie...).
- Les personnels des CHU peuvent bénéficier de **prestations sociales et d'avantages de consommation** (prêts à taux zéro ou à taux négociés, réductions sur l'achat d'un véhicule...).

dans l'un des 32 CHU de France !

**SI VOUS SOUHAITEZ
NOUS CONTACTER, FLASHEZ !**



NOS SITES INTERNET

Amiens	https://www.chu-amiens.fr
Angers	https://www.chu-angers.fr
AP-HM	http://fr.ap-hm.fr
AP-HP	https://www.aphp.fr
Besançon	https://www.chu-besancon.fr
Bordeaux	https://www.chu-bordeaux.fr
Brest	https://www.chu-brest.fr
Caen	https://www.chu-caen.fr
Clermont-Ferrand	https://www.chu-clermontferrand.fr
Dijon	https://www.chu-dijon.fr
Grenoble	https://www.chu-grenoble.fr
Guadeloupe	https://www.chu-guadeloupe.fr
HCL	https://www.chu-lyon.fr
La Réunion	https://www.chu-reunion.fr
Lille	https://www.chu-lille.fr
Limoges	http://www.chu-limoges.fr
Martinique	https://www.chu-martinique.fr
Metz-Thionville	https://www.chr-metz-thionville.fr
Montpellier	https://www.chu-montpellier.fr
Nancy	https://www.chu-nancy.fr
Nantes	https://www.chu-nantes.fr
Nice	https://www.chu-nice.fr
Nîmes	https://www.chu-nimes.fr
Orléans	https://www.chr-orleans.fr
Poitiers	https://www.chu-poitiers.fr
Reims	https://www.chu-reims.fr
Rennes	https://www.chu-rennes.fr
Rouen	https://www.chu-rouen.fr
Saint-Étienne	https://www.chu-st-etienne.fr
Strasbourg	https://www.chru-strasbourg.fr
Toulouse	https://www.chu-toulouse.fr
Tours	https://www.chu-tours.fr

CHU
DE FRANCE